

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 438)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par
M. Bernalicis, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 76, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement procède à une modification rédactionnelle à l'alinéa 76 par coordination avec la fin du même alinéa.